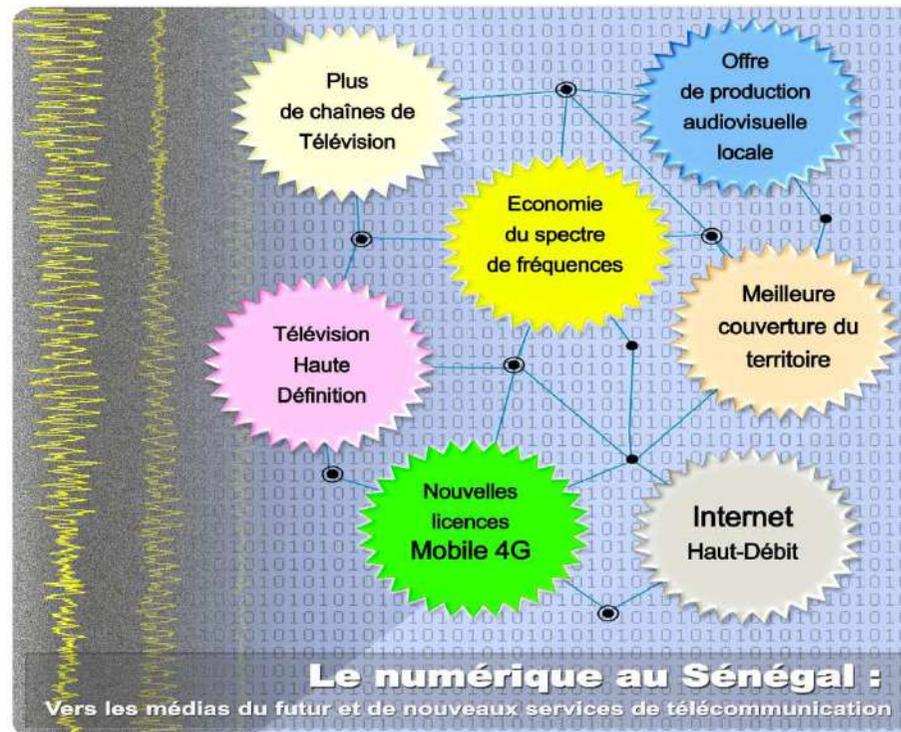




Comité National pour le passage de l'Audiovisuel de l'Analogique au Numérique

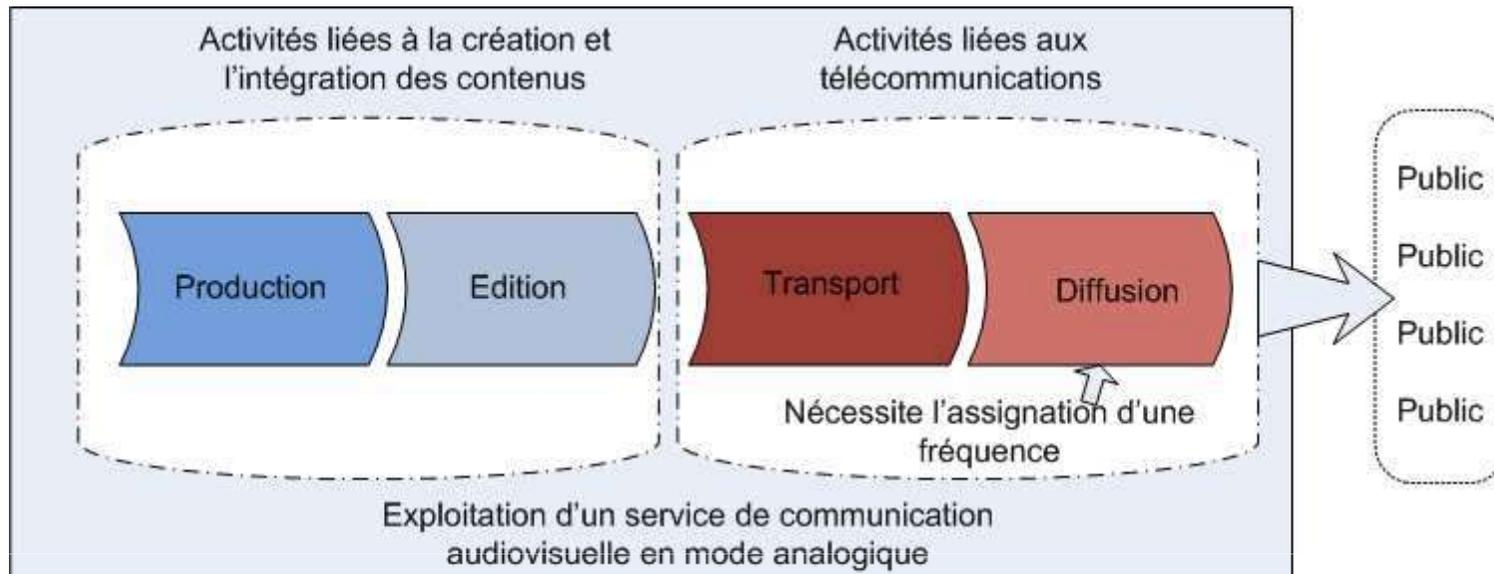


Synthèse du document de stratégie nationale

**Présenté par
Malick NDIAYE
Coordonnateur national**



Définition et Enjeux stratégiques



L'exploitation d'un service de télévision fait appel à plusieurs fonctions :

- Production → Ressources intellectuelles , créativité, compétences techniques
- Edition
- Transport → Ressources radioélectriques (fréquences) assignées par l'ARTP (national) – UIT (international)
- Diffusion

Définition et Enjeux stratégiques

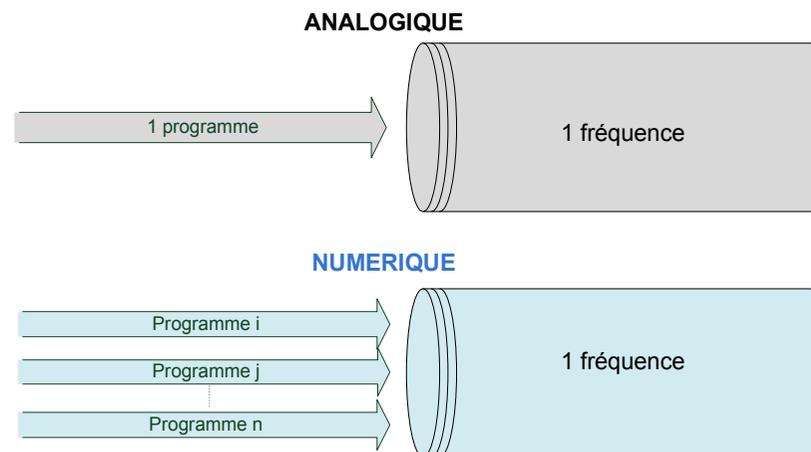


Définition

Le passage au numérique est l'arrêt de la diffusion **analogique** des chaînes de télévisions et de radios, et le remplacement par la diffusion **numérique**.

En analogique : une chaîne de télévision est diffusée sur une fréquence ou canal.

En numérique : on peut diffuser dans un même canal analogique six programmes ou plus selon le standard utilisé .



Définition et Enjeux stratégiques



Enjeux stratégiques

- ❑ Création d'un plus grand nombre de chaînes de télévisions et de radios thématiques (éducation, santé, divertissement ...)
- ❑ Nette amélioration de la qualité technique, confort d'écoute et visuel ;
- ❑ Association de données pouvant servir à la protection des œuvres, à la signalétique destinée à la protection des mineurs contre la violence ;
- ❑ Réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire par la généralisation de services numériques tels que l'Internet à haut débit ;
- ❑ Nouveaux services de télécommunications (Mobile 4G), grâce au dividende numérique ;
- ❑ Economie du spectre de fréquence;
- ❑ Economie d'énergie (les puissances d'émission requises sont plus faibles) ;
- ❑ Facilité d'archivage numérique

Définition et Enjeux stratégiques



Enjeux stratégiques

❑ A l'origine

La Conférence régionale des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications qui a adopté le **16 juin 2006** à Genève un Accord régional (GE06) relatif à la planification du service de radiodiffusion numérique de Terre dans notre espace;

La période de transition devant conduire à la fin de la télévision analogique a donc commencé depuis le 17 juin 2006 à 00H GMT et prendra fin pour la bande UHF (470-862 MHz), **le 17 juin 2015 à 01 heure GMT** pour la majorité des Etats Membres.

❑ Acteurs concernés



Définition et Enjeux stratégiques



Actions à entreprendre :

- ❑ Mise à niveau et harmonisation du **cadre juridique** régissant les secteurs de l'audiovisuel, des Télécommunications et des TIC ;
↓
- ❑ Structuration et développement d'une **industrie audiovisuelle locale** ;
↓
- ❑ Définition des **options techniques** permettant le développement de nouveaux services à valeur ajoutée, notamment mobiles et interactifs ;
↓
- ❑ Mise en place **d'une infrastructure partagée de transport et diffusion numérique** destinée à l'audiovisuel et aux applications numériques ;
↓
- ❑ Accompagnement des **consommateurs**, dans l'adaptation et l'acquisition du dispositif de réception, mise en place d'un plan de **Communication**, et la mise à niveau des compétences des acteurs.

Dispositif institutionnel

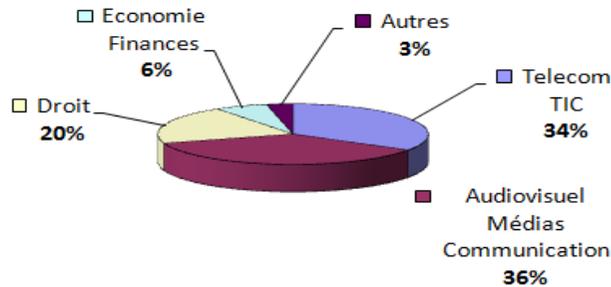


Comité National pour le passage de l'Audiovisuel de l'Analogique au Numérique : Créé par arrêté du Premier Ministre n° 07593 en date du 26 août 2010.

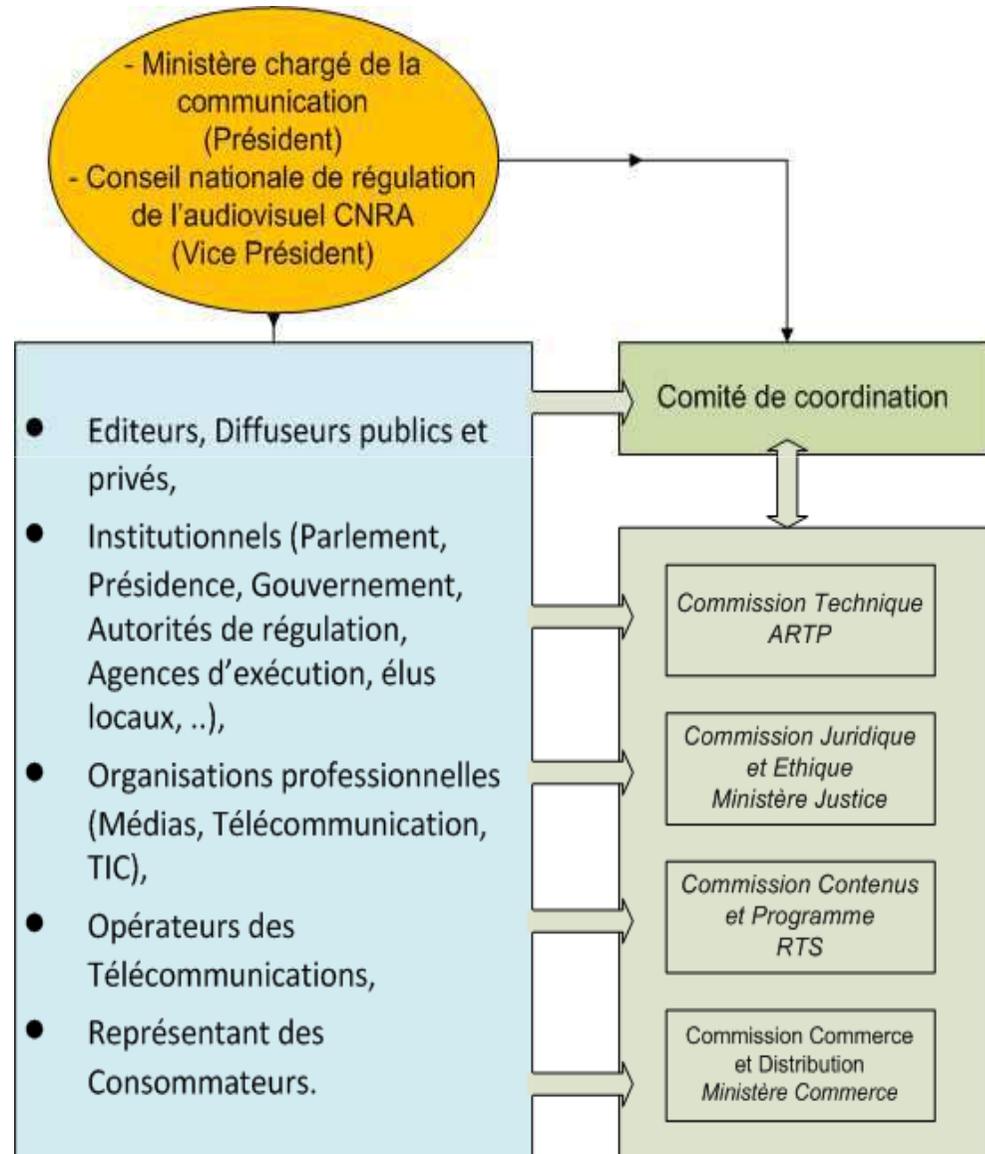
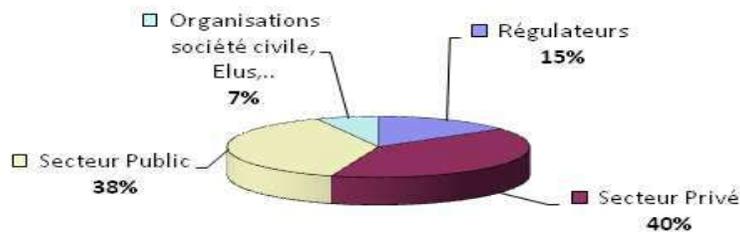
Mission : Orienter, coordonner et piloter les actions à mener pour assurer le passage du secteur de l'audiovisuel au numérique

Au total une participation de 120 acteurs du secteur de l'audiovisuel des TIC et des Télécommunications

Profil des acteurs membres



Origine professionnelle des acteurs

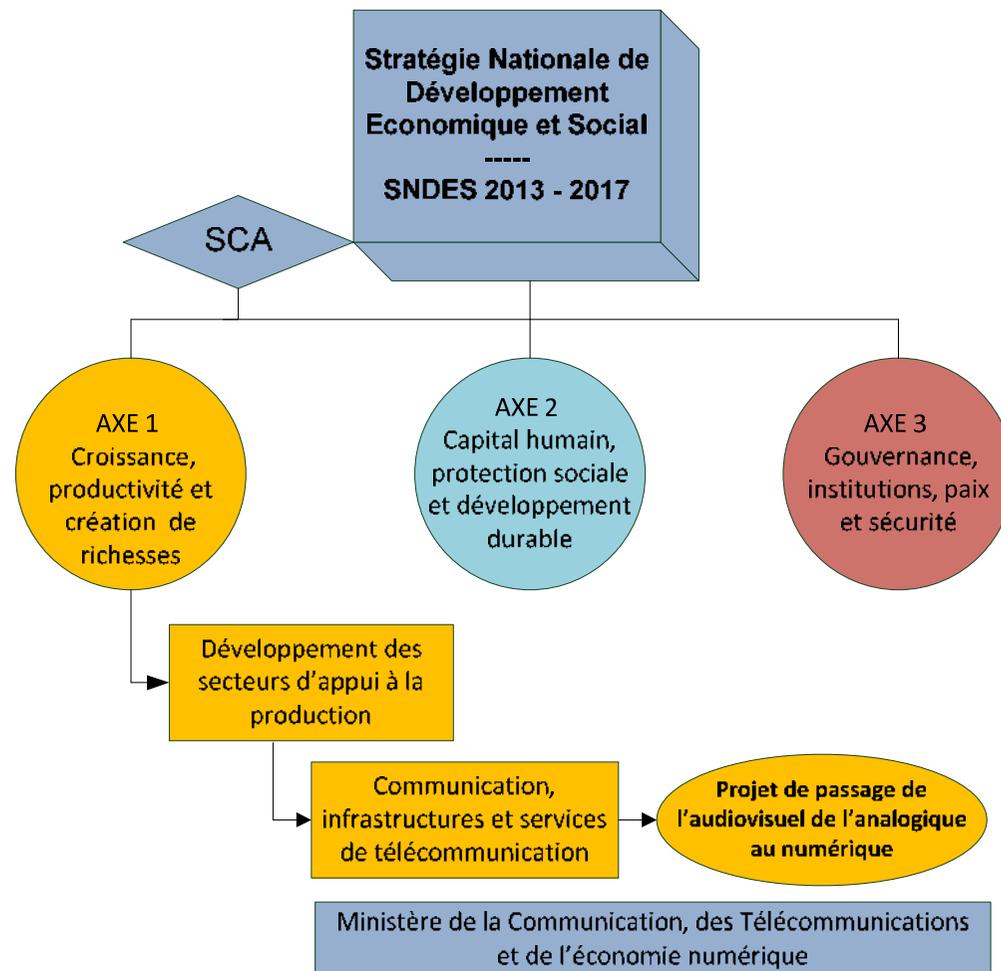


Dispositif institutionnel



Articulation avec les politiques nationales

- ❑ Plan d'actions de la grappe TIC et Téléservices de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)
- ❑ Stratégie de développement économique et sociale (SNDES 2013 – 2017)



« L'articulation de cet important programme avec les politiques de développement économique et sociale nationales est donc nécessaire afin d'apporter plus de cohérence dans l'action publique, en tenant en compte des besoins de soutien aux populations et de communication sur les changements attendus »

Président Macky Sall (Séminaire du REFRAM novembre 2013)

Le paysage audiovisuel



Le Sénégal compte en Décembre 2012, quinze (15) chaînes de télévision opérationnelles Une dizaine d'acteurs disposent de fréquence hertzienne, mais n'ont pas encore démarré l'exploitation.

RTS ^α	2STV ^α	Walf-TV ^α	TFM ^α	RDV ^α
SN2 ^α	AFRICA-7 ^α	Canal·Info· News ^α	Lamp·Fall· TV ^α	Touba·TV ^α
Africable ^α	TSL ^α	SEN·TV ^α	RDV·Music ^α	Canal·Loisir ^α
				Canal·loisir ^α

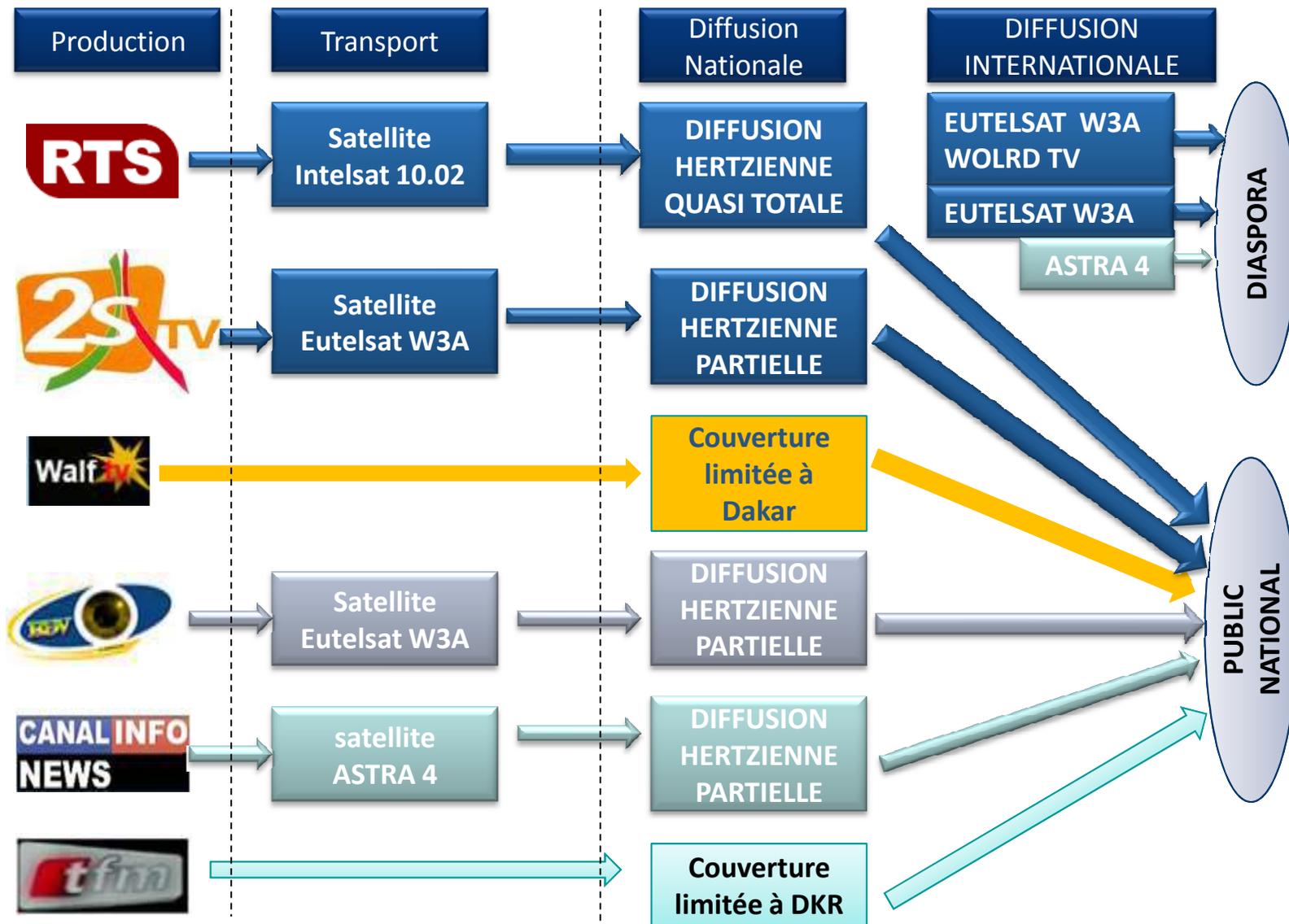
- ❑ Les distributeurs de services audiovisuels : Canalsat horizons, Excaf Télécom, DeltaNET TV, Orange TV, et des cablo distributeurs.
- ❑ Les acteurs institutionnels : Ministère de la Communication, des Télécommunications, et de l'Economie numérique, Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), Autorité de régulation des Télécommunication et des Postes (ARTP), Ministère en charge de la Culture (Direction de la Cinématographie)
- ❑ Les opérateurs Télécom : Orange, Tigo, Expresso, CSU

Le paysage audiovisuel : diagnostic (cont)



- ❑ Les contenus diffusés par les chaînes souffrent de l'absence de qualité;
- ❑ La Prédominance du ludique et du sport (clip musical, lutte) dans les grilles des programmes;
- ❑ La Faiblesse de la production audiovisuelle locale;
- ❑ Absence de mécanisme de financement opérationnel pour appuyer la création d'œuvres audiovisuelles, déséquilibre coût et moyens de production, ...;
- ❑ Le piratage technologique et de la propriété intellectuelle;
- ❑ Non respect de l'éthique et de la déontologie dans les médias;
- ❑ En ce qui concerne la télévision nationale (Une faiblesse des ressources au regard de la mission de service public et un déficit cumulé important...);

Le paysage audiovisuel : diagnostic (tech)



MMDS (Excaf, Delta, autres câblodistributeurs), ADSL (TVIP/Orange), Canal Horizon ...

Le paysage audiovisuel : diagnostic (tech)



- ❑ Un réseau de transport et de diffusion propre à chaque radiodiffuseur, limité selon ses capacités et les ressources de fréquences attribuées sur le territoire national ;
- ❑ Une dispersion dans les moyens d'accès à la diaspora, avec des locations individuelles d'espaces satellitaires à des coûts très élevés ;
- ❑ Des charges d'exploitation technique élevées, notamment en matière de consommation d'énergie ;
- ❑ Des besoins conséquents en ressources de fréquences ;
- ❑ Des difficultés fréquentes liées à la mise en œuvre de l'Accord de Genève 06 au Sénégal :
 - écarts entre les caractéristiques assignées et les valeurs exploitées;
 - Installations anarchiques engendrant des brouillages;
 - prolifération des points hauts rendant le contrôle du spectre plus difficile.

Le paysage audiovisuel : diagnostic (jur)



Les limites des pouvoirs des acteurs institutionnels

- Octroi des autorisations d'exploitation de services audiovisuels
- Pas de réels pouvoirs de sanction en cas de manquements

Insuffisance de coordination des acteurs institutionnels

- Dans la procédure d'attribution des autorisations d'exploitation de service de télévision
- Plusieurs structures non coordonnées sont chargées de la mise en œuvre de la politique audiovisuelle

Insuffisances des textes et défaut de mise en œuvre

- Encadrement juridique ne tient pas compte de la convergence
- Absence de textes organisant les différentes fonctions de la chaîne de valeur audiovisuelle
- Retard dans l'application des textes relatifs à l'encadrement de l'audiovisuel et du cinéma

Le paysage audiovisuel : diagnostic (éco)



Indicateur	Valeur	Année	Source	Observations		
Chiffre d'affaires du secteur de l'audiovisuel	16 milliards de FCFA	2009	Calcul à partir de données ANSD-2009	Les revenus des télédistributeurs constituent 50% du chiffre d'affaires global Chiffre d'affaires des opérateurs télécom estimé à Environ 635 milliards de FCFA en 2010		
Redevances sur les fréquences dues par les radiodiffuseurs	1.8 milliard		ARTP	Taux de recouvrement des redevances sur les fréquences relativement faible (- 10%)		
Cout estimé du réseau de transport	18,2 milliards FCFA			tous radiodiffuseurs		
Cout estimé du réseau de diffusion	12 milliards FCFA			tous radiodiffuseurs		
Population qui regarde la TV la semaine	89,1%	2010	Etudes TNS			
Population qui regarde la TV le week end	91,2%	2010	Etudes TNS			
recettes commerciales réalisées entre 19h30 et 21h	Entre 70 et 75%	2010	Etudes TNS	les tranches placées juste avant le JT de 20h et surtout juste après (vers 20h30) sont recherchées en priorité par les annonceurs)		
Taux d'équipements audiovisuels des ménages au Sénégal						
	Radio	TV	Parabole	Lecteur DVD/CD	Source	Observations
Dakar	1,1	1,2	0,145	0,492	Enquête ENTICS 2009 - ARTP	La radio est l'équipement le plus répandu dans les ménages sénégalais
Autres villes	1,2	0,9	0,255	0,369		
Zones rurales	1,6	0,4	0,126	0,177		
Total Sénégal	1,4	0,8	0,157	0,306		

Les défis majeurs et les évolutions récentes



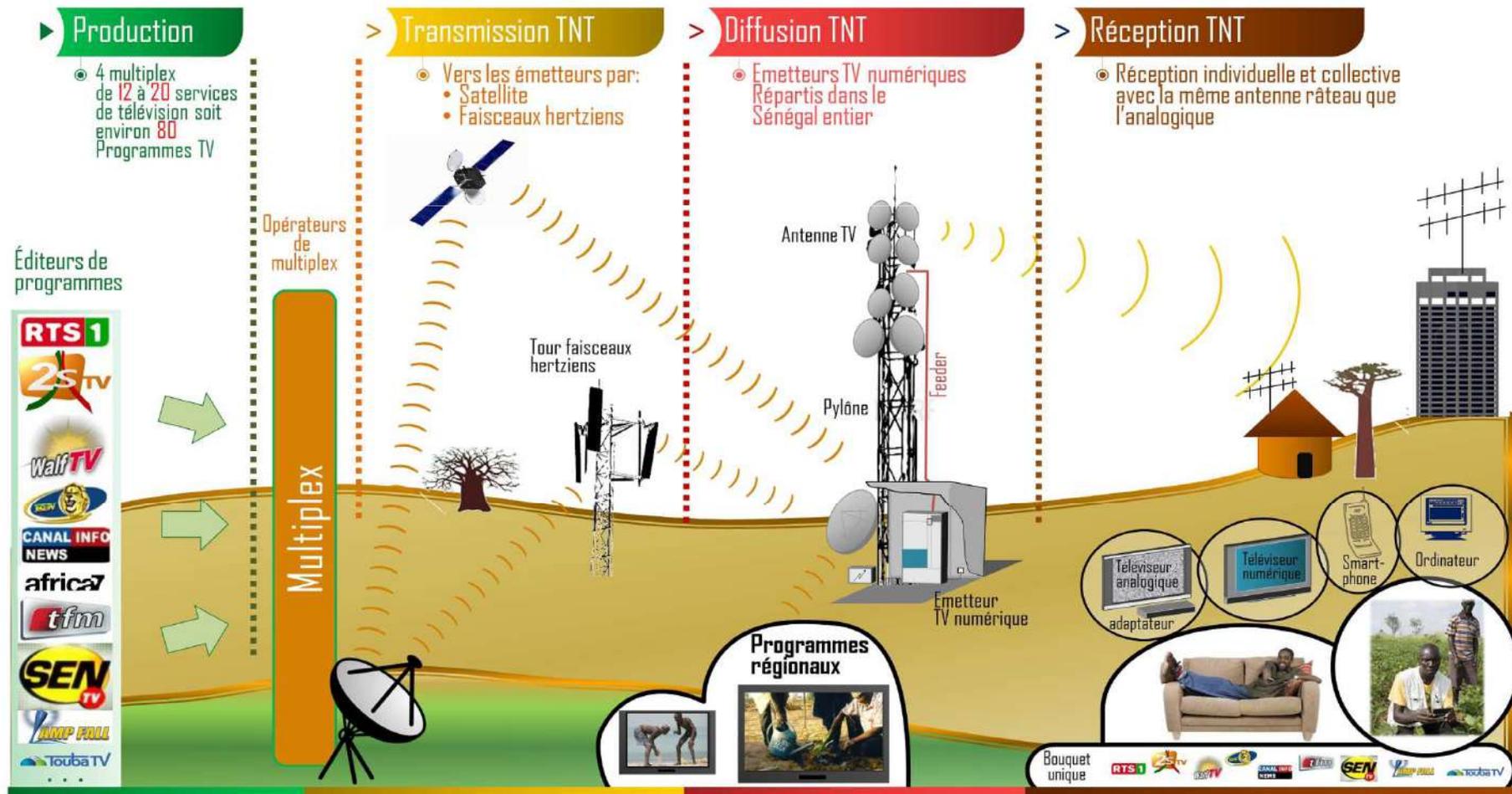
- ❑ Les défis d'ordre culturel et social ;
- ❑ Les défis d'ordre économique et juridique;
- ❑ Les défis d'ordre techniques ;
- ❑ Les évolutions récentes ;
 - L'impact de la convergence sur l'environnement des contenus;
 - L'émergence de nouveaux modèles ;
 - Télévision par Internet Protocol (IPTV);
 - Téléviseur Connecté ;
 - Les plateformes de partage de vidéo ;
 - Le modèle "cable access".

Objectif global de la stratégie



L'objectif global de la stratégie nationale de passage au numérique est d'assurer aux populations sénégalaises, avant juin 2015, un accès universel aux services de communication audiovisuelle, par une couverture nationale en services de diffusion numérique de contenus audiovisuels socialement utile, culturellement diversifiés

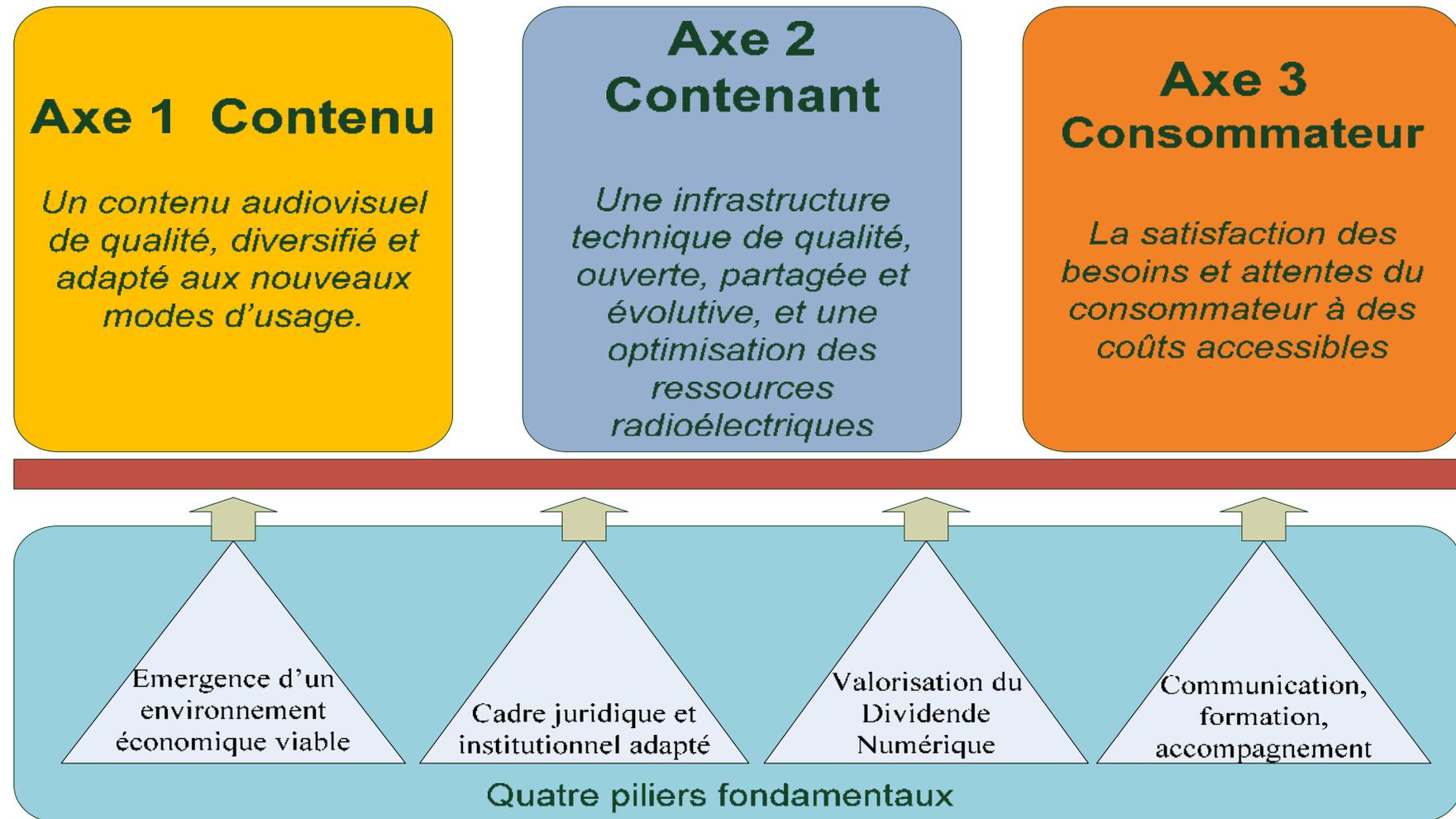
LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE AU SENEGAL



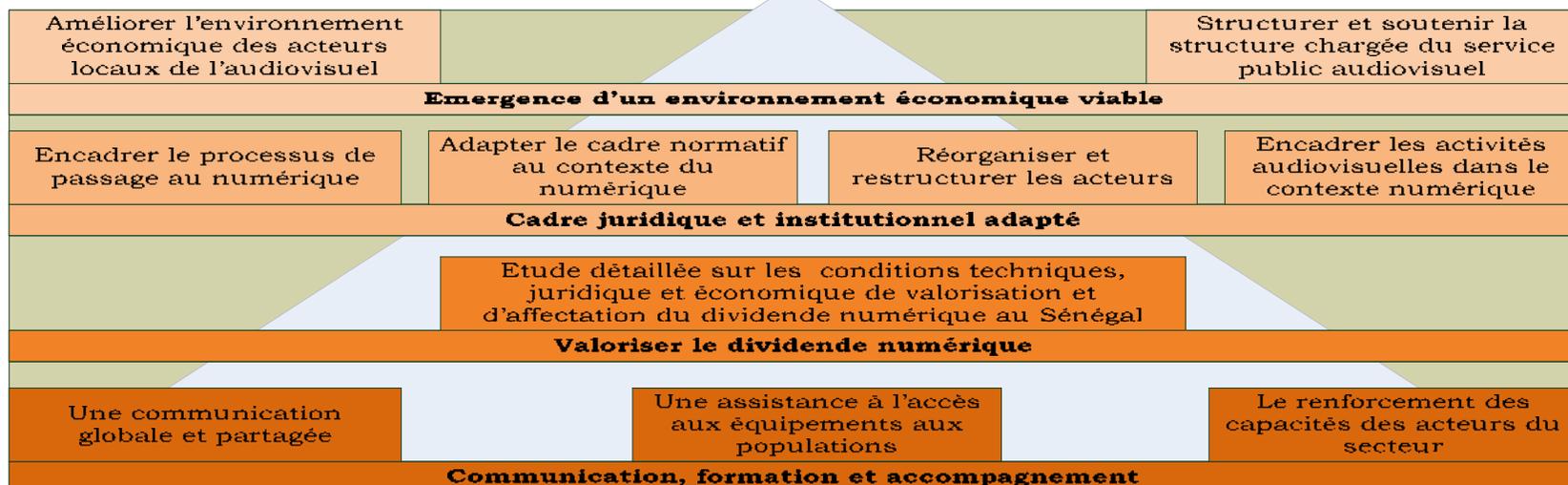
Objectif global de la stratégie



La stratégie proposée s'articule autour de trois (3) axes stratégiques et quatre (4) piliers fondamentaux :



Résumé de la stratégie



Résumé de la stratégie



La stratégie proposée s'articule autour de trois (3) axes stratégiques et quatre (4) piliers fondamentaux :

❑ Axe 1 Contenu : Un contenu audiovisuel de qualité, diversifié et adapté aux nouveaux modes d'usages en particulier l'interactivité et la mobilité (24 actions)

❑ Axe 2 Contenant : Une infrastructure technique de qualité, ouverte, partagée et évolutive, et une optimisation des ressources radioélectriques (21 actions)

❑ Axe 3 Consommateur : La satisfaction des besoins et attentes du consommateur à des coûts accessibles (12 actions)

Pilier 1 : Emergence d'un environnement économique viable (13 actions)

Pilier 2 : Cadre juridique et institutionnel adapté (17 actions)

Pilier 3 : Valorisation du Dividende Numérique (1 action)

Pilier 4 : Communication, formation, accompagnement (4 actions)

Au total 72 actions sont prévues

Actions phares de la stratégie



- Réorganiser la chaîne de valeur audiovisuelle (éditeurs, transporteur, diffuseurs, distributeurs) ;
- Adapter le cadre normatif au contexte du numérique ;
- Restructurer l'organisme chargé du service public audiovisuel (RTS) ;
- Mettre en place l'organisme technique chargé du multiplexage, transport et diffusion ;
- Valider les options techniques ;
- Déployer l'infrastructure de multiplexage, transport et diffusion ;
- Mettre en place le fonds de développement et de promotion des œuvres audiovisuelles ;
- Prendre des mesures incitatives pour faciliter l'importation d'équipements et terminaux audiovisuels ou/et subventionner directement l'acquisition.

Réorganiser la chaîne de valeur audiovisuelle



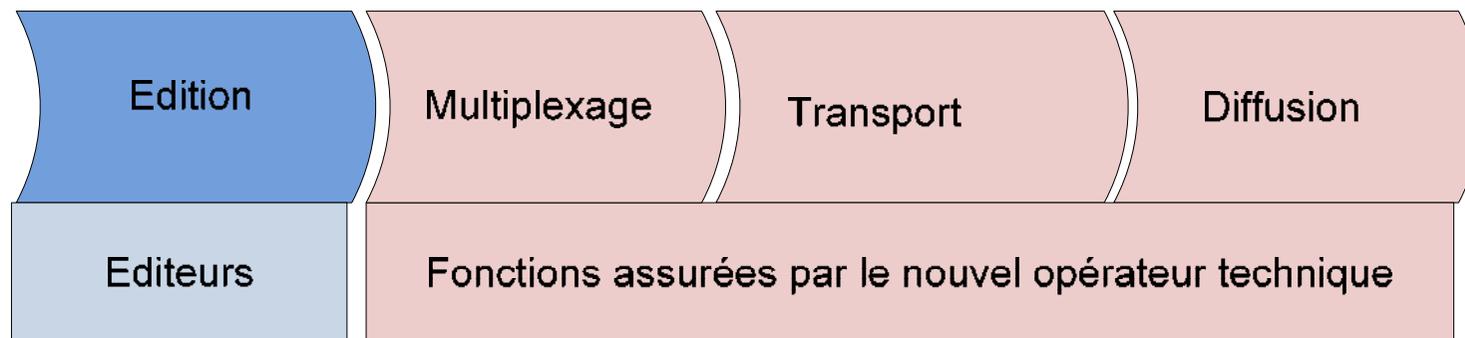
Contexte analogique actuel



Dans le contexte numérique, la séparation des fonctions est alors nécessaire et sera basée sur les principes suivants :

- La création d'un statut pour l'éditeur de programmes audiovisuels ;
- La création d'un opérateur technique chargé d'assurer l'ensemble des fonctions de multiplexage, de transport, et de diffusion ;
- L'interdiction de cumuler les fonctions d'éditeur et d'opérateur technique ;
- L'interdiction pour les opérateurs d'infrastructure et les opérateurs de télécommunications (ROP) d'exercer les fonctions d'éditeurs

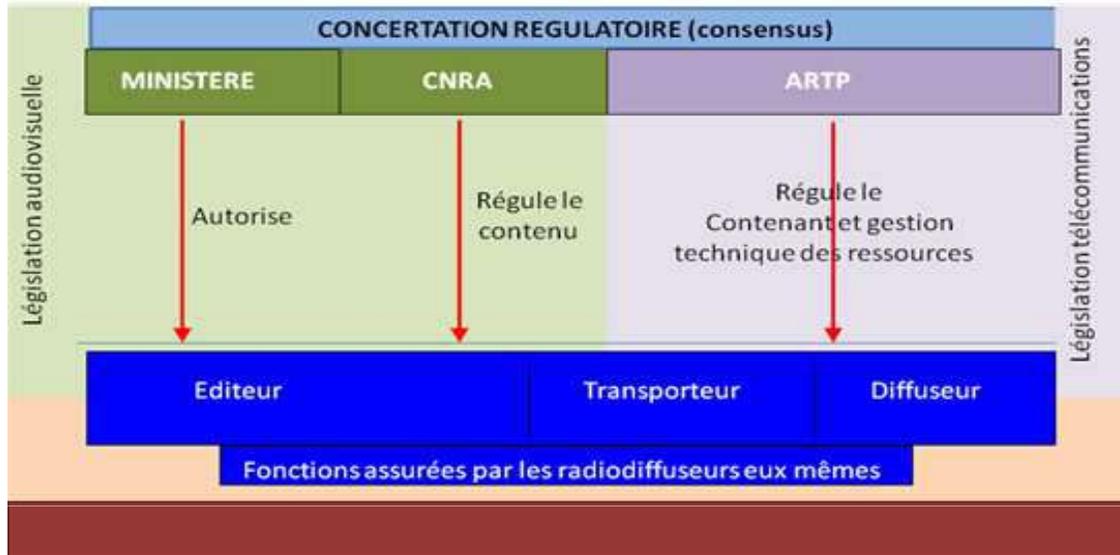
Contexte numérique



Adapter le cadre normatif au contexte du numérique



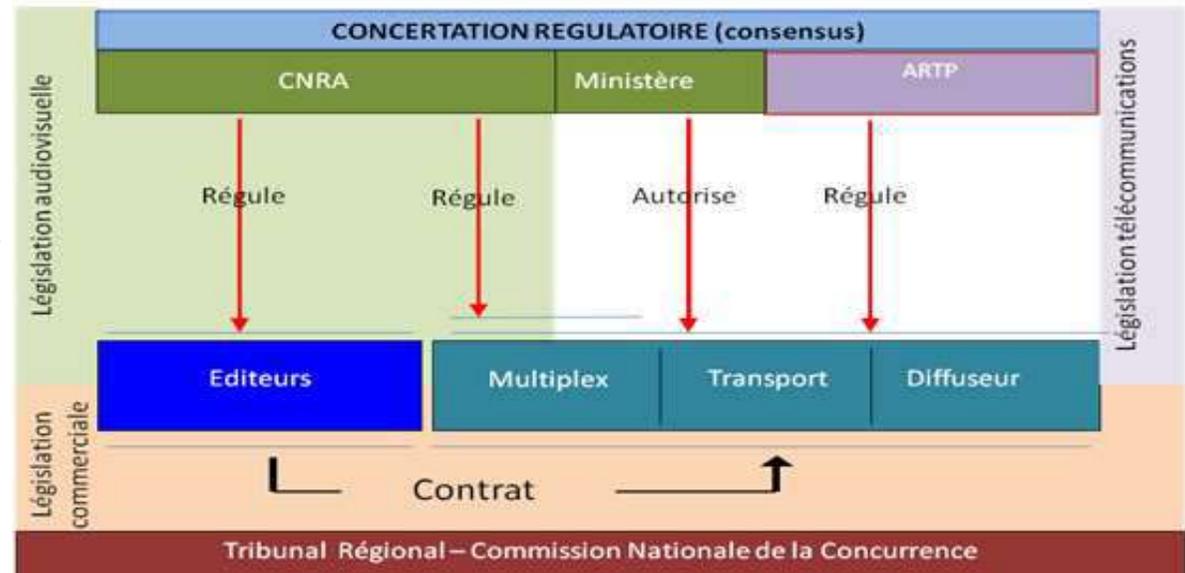
Les législations applicables au secteur de l'audiovisuel dans le contexte analogique au Sénégal



← Contexte actuel

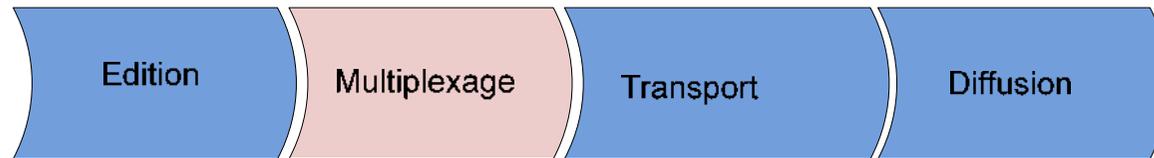
Les législations applicables au secteur de l'audiovisuel dans le contexte numérique au Sénégal

Contexte numérique →





Les fonctions d'édition, de transport et de diffusion regroupées au sein des radiodiffuseurs actuels mode analogique ne peuvent être maintenues dans le contexte numérique, avec l'apparition de la fonction de multiplexage des chaînes.



Cette opération doit essentiellement être assurée par un **acteur neutre** offrant le même service dans les mêmes conditions à tous les éditeurs de chaînes présents dans le paysage audiovisuel.

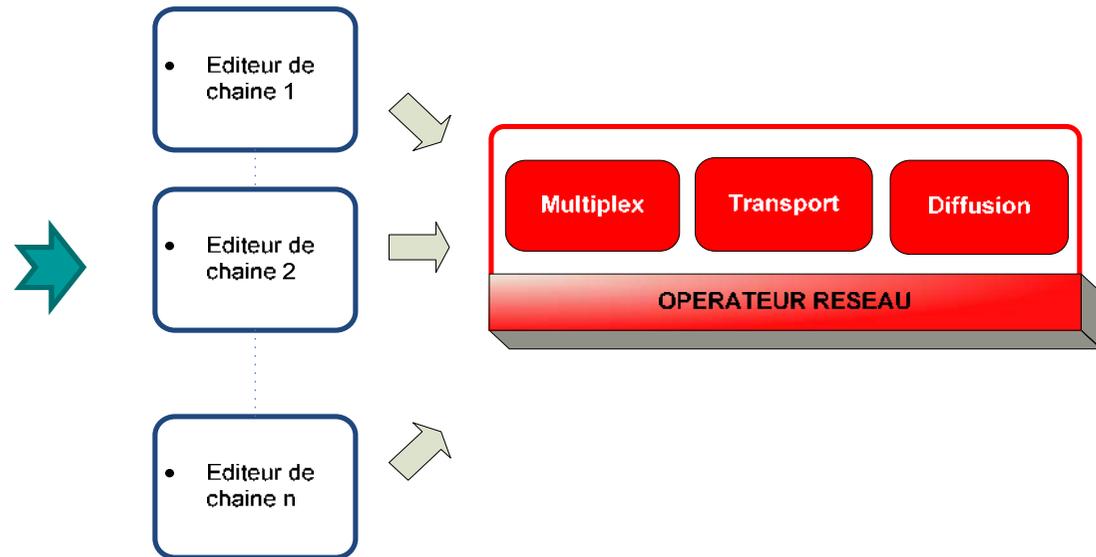
Plusieurs options sont possibles :

- Confier cette activité à la RTS qui va assurer sa fonction d'éditeur de programmes, conformément à ses missions d'une part, et d'autre part d'opérateur de multiplexage, transport et diffusion de ses propres programmes et de ceux des autres chaînes publiques et privées, dans un cadre contractuel.
- Restructurer la RTS pour mettre l'infrastructure technique en contribution à la création d'un opérateur technique chargé des opérations de multiplexage, transport et diffusion des programmes. La RTS continuera d'assurer sa fonction d'éditeurs de programmes de service public, et ferait appel à l'opérateur technique au même titre que tous les autres éditeurs.

Mettre en place l'opérateur technique chargé du multiplex, transport et diffusion la télévision numérique



Cet organisme est chargé d'assurer les diverses opérations techniques nécessaires au multiplexage, à la transmission et à la diffusion auprès du public des chaînes de télévision numériques terrestres.



Statut et fonctionnement

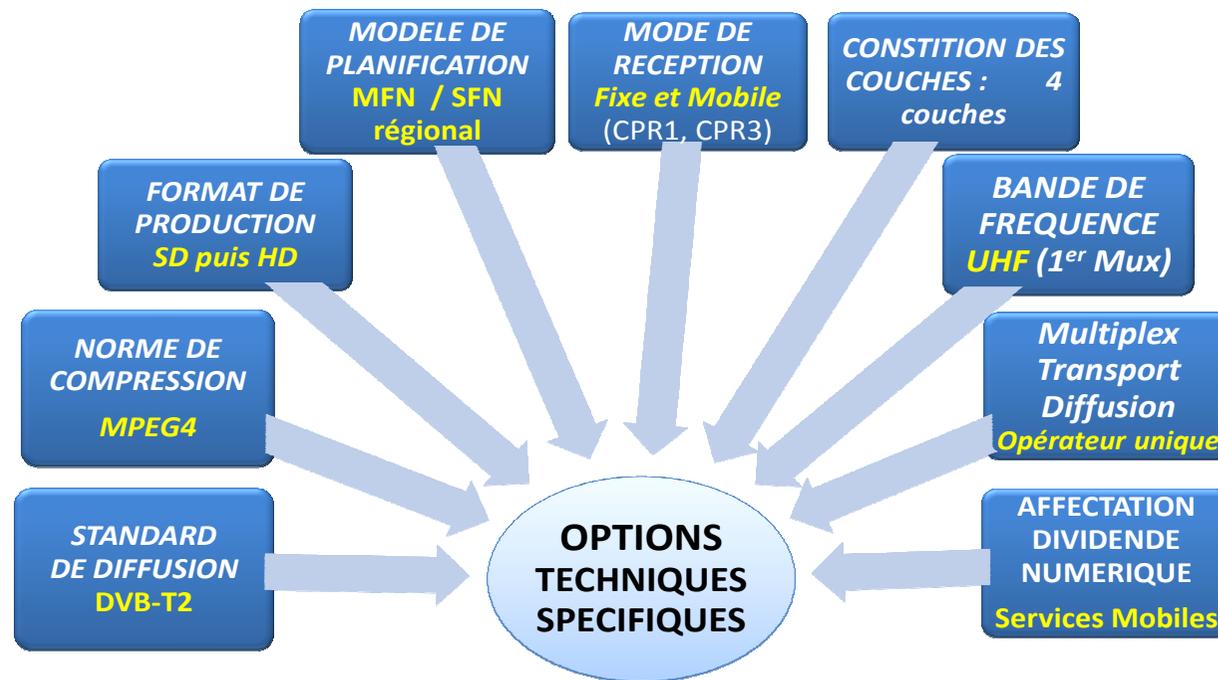
- Basé sur un partenariat public/privé (Etat, chaînes de télévision publiques et privées, acteurs économiques privés,..) ;
- Bénéficie d'une délégation de service public ;
- Mutualisation des ressources techniques des radiodiffuseurs actuels,
- Bénéficiaire des fréquences prévues pour la diffusion de la Télévision numérique (à la place des radiodiffuseurs) ;
- Est autorisé par l'autorité de régulation et le ministre de la Communication pour assurer ses missions techniques ;
- Relation contractuelle avec les chaînes de télévision pour le multiplexage, le transport et la diffusion des chaînes.

Valider les options techniques



Les options techniques proposées par la commission technique du comité national sont les suivantes :

- Standard de diffusion
- Norme de compression
- Format de production
- Bande de fréquences
- Modèle de planification
- Mode de réception
- Réorganisation des acteurs



Déployer l'infrastructure de multiplexage, transport et diffusion



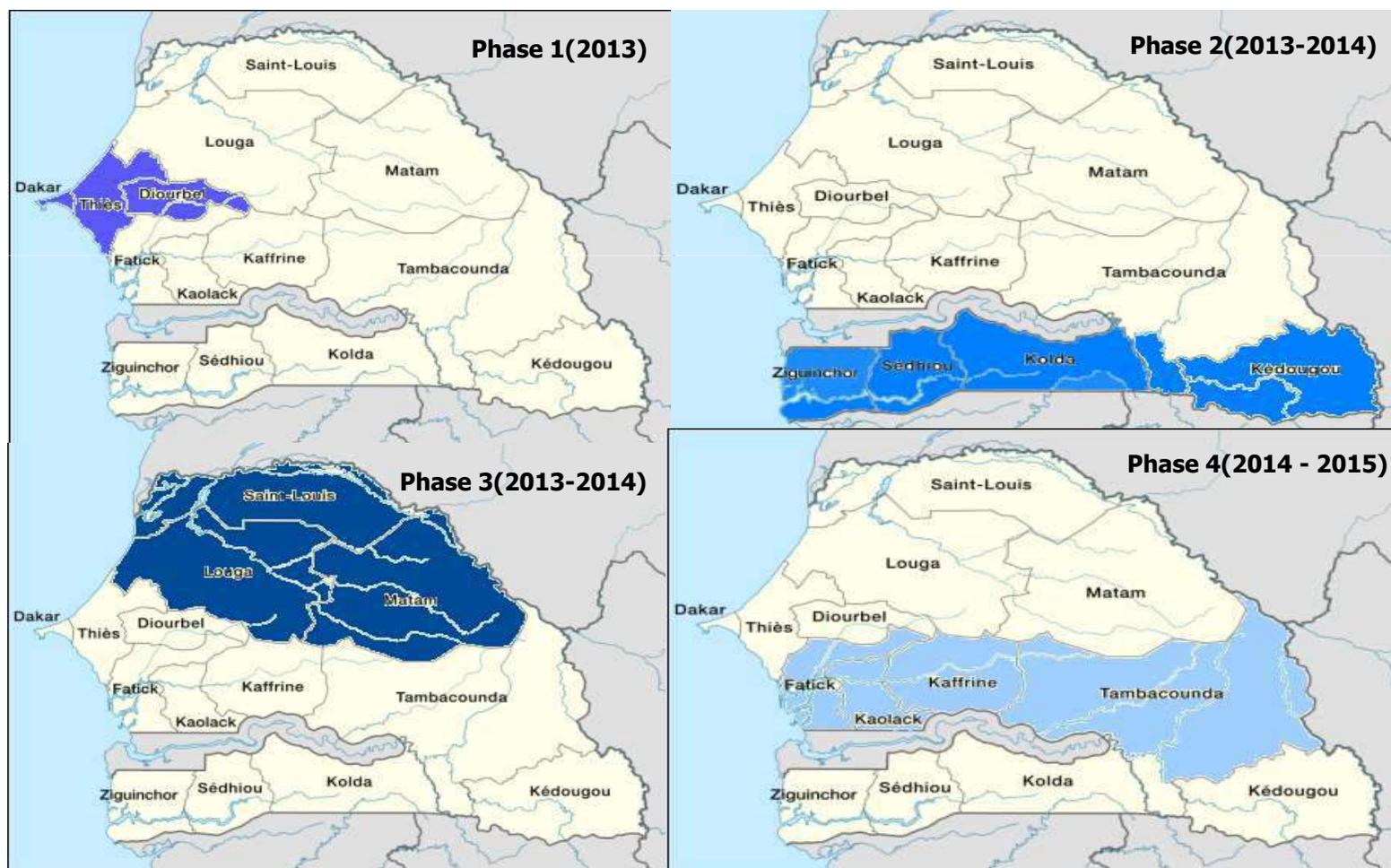
Les trois phases :

1. Début de la numérisation
2. Période de diffusion simultanée
3. Arrêt de l'analogique



Le pays est divisé en quatre grandes zones :

- 1^{ère} étape : Région de Dakar , Thiès et Diourbel
- 2^{ème} étape : Région de Ziguinchor, Sedhiou, Kolda et Kedougou
- 3^{ème} étape : Région de Louga, Saint-Louis et Matam
- 4^{ème} étape : Région de Fatick ,Kaolack , -Kaffrine et Tambacounda

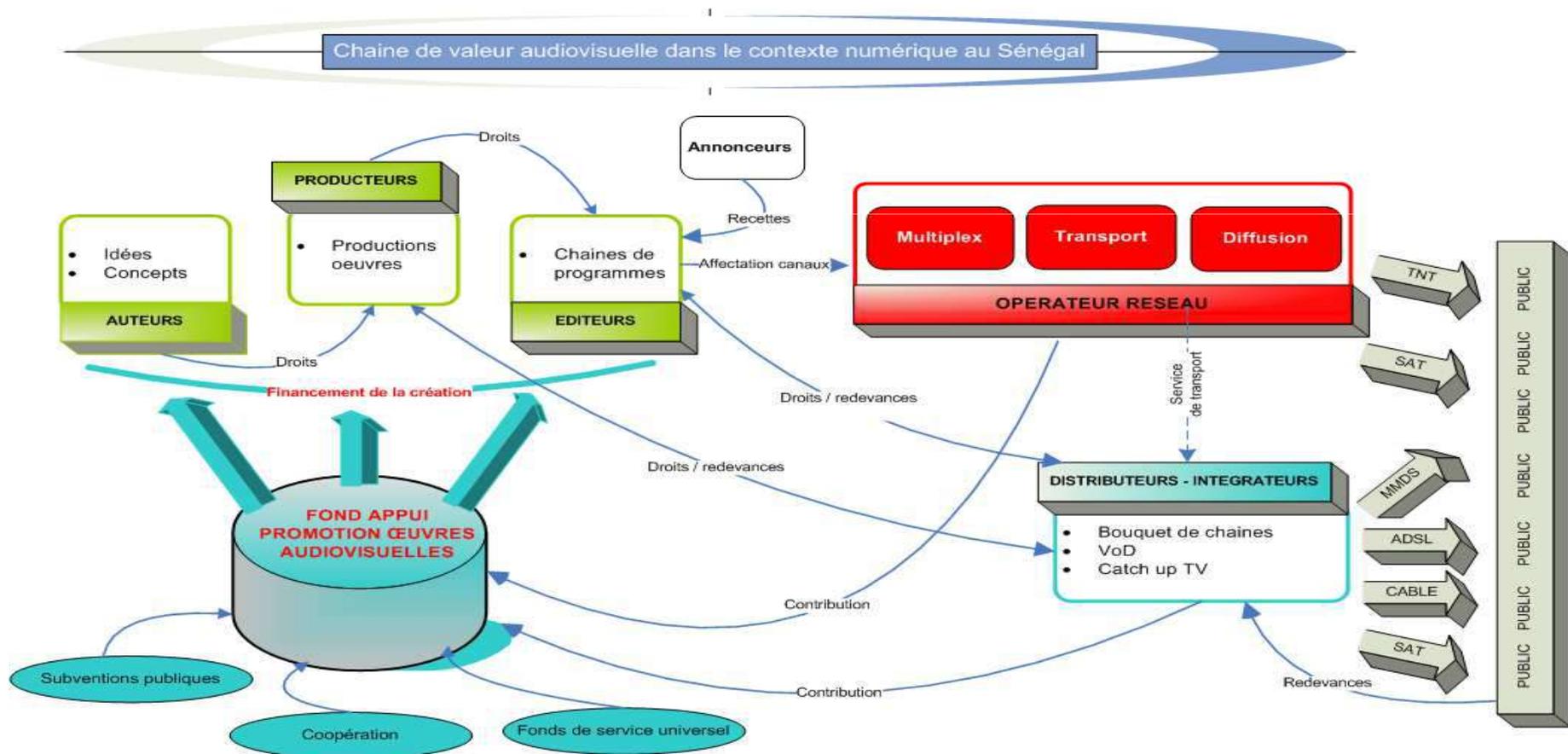




Manque de financement : contrainte la plus importante vécue par les acteurs du secteur audiovisuel

Objectif du fonds

- ❑ contribuer au développement de la production nationale de fiction, documentaires et films d'animation;
- ❑ contribuer à la production d'œuvres, à la promotion de la production locale, à la collecte, à la sauvegarde et à l'archivage du patrimoine audiovisuel national.



Prendre des mesures incitatives pour faciliter l'importation d'équipements et terminaux audiovisuels ou/et subventionner directement l'acquisition



Le cout des boitiers décodeurs est estimé à 35 \$ chez le fabricant. Un droit de douane de 46% est appliqué sur ces équipements au Sénégal (taxe est considérée comme la plus élevée de la sous région)

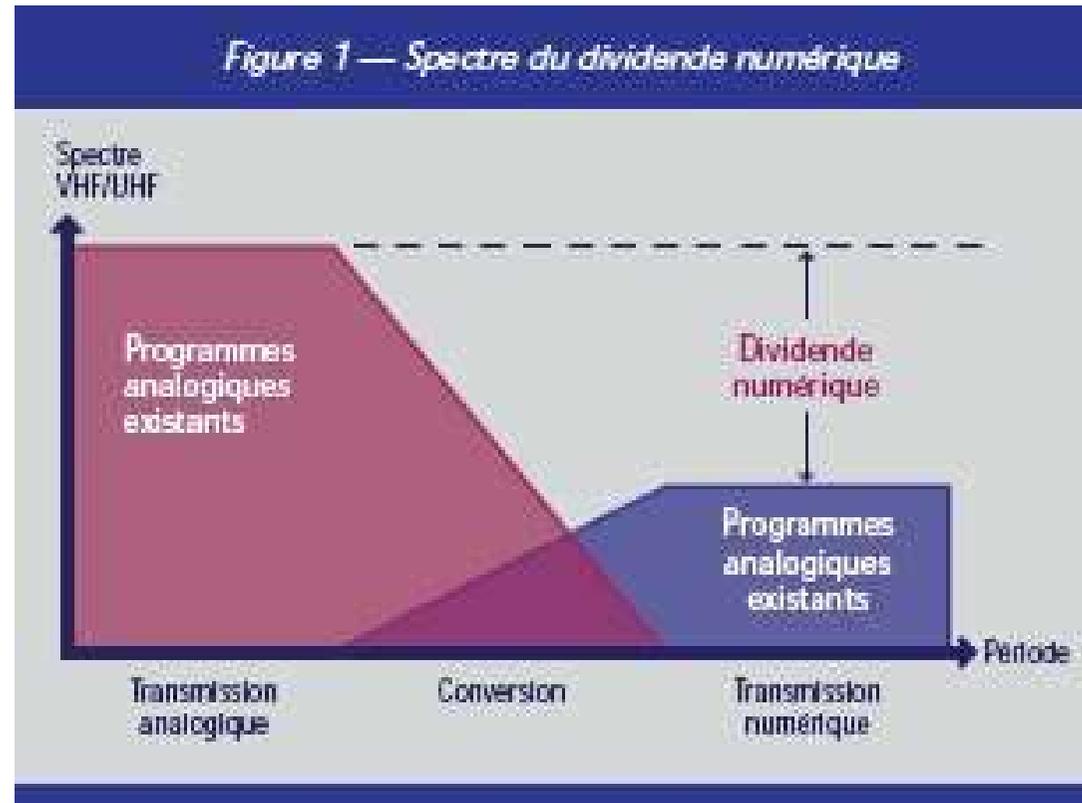
Le cout de revient pour l'importateur sénégalais de ces boitiers est finalement majoré de 50% en y ajoutant les frais de transit.

- Consentir des crédits spécifiques à long terme, à taux d'intérêt nul ou faible, prélevés sur les budgets de l'Etat ou des collectivités locales (pour une période d'un an ou plus) pour permettre aux utilisateurs d'acheter ces équipements ;
- Accorder aux banques privées des garanties des pouvoirs publics afin qu'elles octroient des crédits spécifiques aux particuliers pour l'achat de récepteurs ;
- Octroyer des bons ou des subventions d'un montant fixe aux ménages aux revenus les plus bas, pour l'achat de boîtiers décodeurs ou de récepteurs de télévision numérique ;
- Supprimer les droits de douanes et la TVA pour que le prix soit accessible avec un encadrement qui fixe le prix plafond.

Les actions des piliers : Valoriser le dividende numérique



Définition : C'est la quantité de spectre de fréquences disponible qui pourrait se libérer avec le passage de la télévision analogique à la télévision numérique.





Contrainte 1:

Existence des réseaux MMDS dont la bande de fréquences en down-conversion 662 – 848 MHz recoupe partiellement la bande 790 – 862 MHz identifiée pour le DN.

Contrainte 2:

Les derniers réseaux d'accès CDMA 800 qui constituent aujourd'hui des solutions de téléphonie et d'accès à l'internet sans fil fonctionnent dans la gamme 825 – 890 MHz alors que cette bande chevauche avec 790 – 862 MHz dédiée au DN ;

Contrainte 3:

certains canaux de la bande du DN se retrouvent dans les couches multiplex une fois reconstituées.



Recommandation

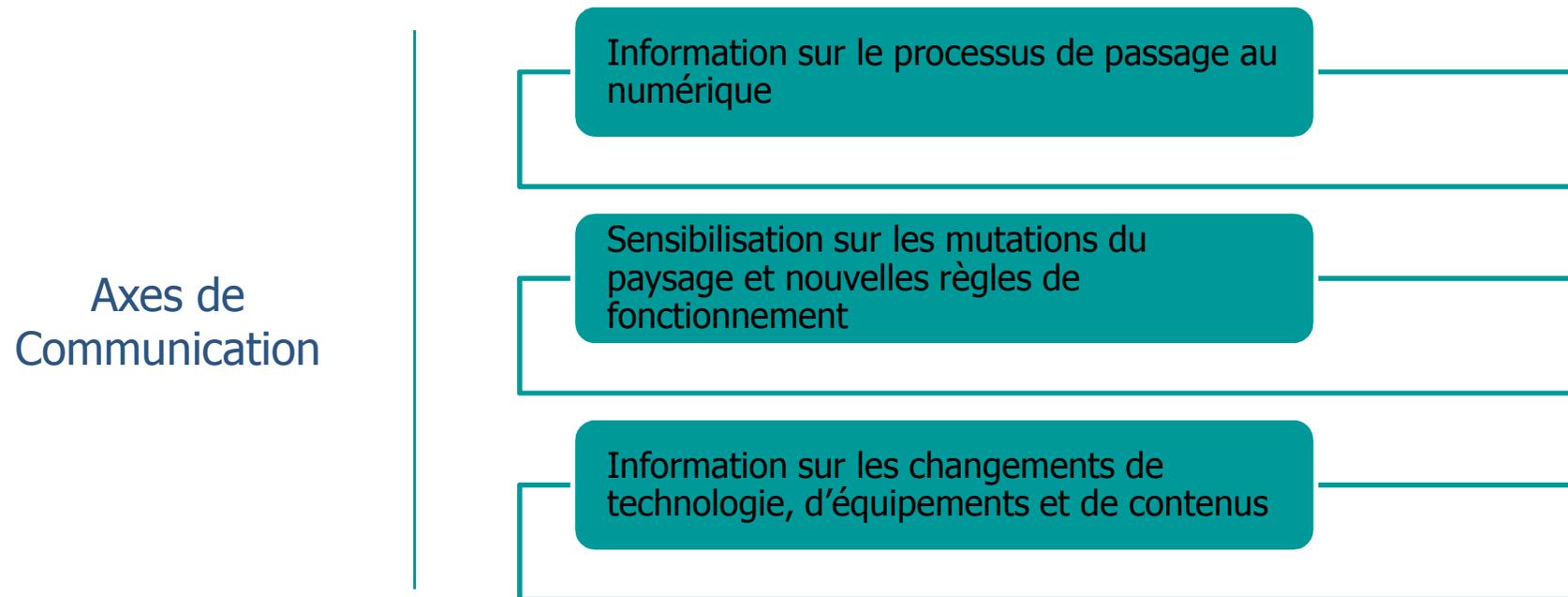
Compte tenu des contraintes liées à l'exploitation du premier dividende déjà occupé et du leadership du Sénégal dans la recherche de solutions pour le deuxième dividende, mais également des nouvelles dispositions du code des télécommunications qui prévoient les modalités de réaménagement du spectre, notamment en tenant compte du passage au numérique (articles 71 et 76), il est proposé les deux options suivantes :

1. Sursoir à l'utilisation du premier dividende et poursuivre les travaux sur le deuxième dividende ;
2. Envisager le dégagement des bandes de fréquences du premier dividende numérique occupé grâce à un réaménagement du spectre, et poursuivre également les travaux sur le deuxième dividende.

Le choix définitif sera retenu à la suite d'une étude détaillée sur les conditions techniques, juridiques et économiques de valorisation et d'affectation du dividende numérique, mais également de certaines bandes à haute valeur ajoutée.



- ❑ Une communication globale et partagée;



- ❑ Une assistance à l'accès aux équipements aux populations;
- ❑ Le renforcement des capacités des acteurs du secteur.

Agenda de mise en œuvre



L'agenda de mise en œuvre de la stratégie de passage au numérique au Sénégal s'établi comme suit :

Phase 1 (janvier –mars 2013)

- Validation de la stratégie par le comité de pilotage et par le gouvernement; mise en place des organes de coordination de la mise en œuvre;
- Mobilisation des ressources financières et des partenariats;
- Réalisation des études complémentaires;
- Engagement des réformes juridiques prévues pour harmoniser le cadre juridique et institutionnel.

Phase 2 (Avril –juin 2013)

- Finalisation du cadre juridique et institutionnel;
- Mise en place opérationnelle de l'opérateur technique;
- Choix du prestataire chargé de la construction du réseau.

Phase 3 (Juillet –septembre 2013)

- Début du déploiement de la télévision numérique;
- Diffusion simultanée en analogique et numérique .

Phase 4 (Septembre 2013- Juin 2015)

- Début de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF ;
- Fin de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF.

Agenda synchronisé UAT



Agenda Africain UAT/UIT adopté en mars 2012 à Bamako	Agenda Sénégal adopté en janvier 2013
<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2012 : Fin des discussions informelles sur la coordination des fréquences et début des activités formelles de modification du plan de GE-06. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>En phase</i>
<ul style="list-style-type: none"> Décembre 2012 : Adoption d'une norme commune de diffusion numérique au niveau sous-régional / régional en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>En phase</i>
<ul style="list-style-type: none"> Juin 2013 : Finalisation des cadres législatif et réglementaire nationaux sur la transition à la TV numérique et l'attribution du dividende numérique. Fin des activités de planification des fréquences (nationales et internationales) pour le déploiement de la télévision numérique et l'extinction de l'analogique. 	<ul style="list-style-type: none"> Janvier 2013 : Validation de la stratégie
	<ul style="list-style-type: none"> Janvier 2013 : Mise en place de la structure de coordination et de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> Janvier/juin 2013 : Etudes complémentaires (Faisabilité structure technique, dividende numérique, restructuration RTS, ..)
	<ul style="list-style-type: none"> Février 2013 : Engagement des réformes juridiques prévues pour harmoniser le cadre juridique et institutionnel
<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2013 : Début du déploiement de la télévision numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2013 : Début du déploiement de la télévision numérique
<ul style="list-style-type: none"> Juin 2014 : Début de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2014 : Début de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF
<ul style="list-style-type: none"> 17 Juin 2015 : Fin de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF 	<ul style="list-style-type: none"> 17 Juin 2015 : Fin de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF

Budget prévisionnel



Rubriques	Option A Total	Option B Total
Appui à la coordination et au suivi du projet	914 000 000	914 000 000
Mise en place de l'infrastructure numérique	38 129 691 680	23 535 771 680
Formation des acteurs techniques	250 000 000	250 000 000
Contribution initiale au fonds de développement de la production d'œuvres audiovisuelles	2 000 000 000	2 000 000 000
Subvention à l'acquisition des adaptateurs ou téléviseurs	15 000 000 000	15 000 000 000
Mise en place observatoire et outils de mesures d'audience	150 000 000	150 000 000
Campagne nationale d'information et de sensibilisation	1 200 000 000	1 200 000 000
Coût total	57 643 691 680	43 049 771 680

Mode de financement



❑ le financement du passage au numérique relève des Etats (recommandation UAT);

❑ les investissements liés à la modernisation des équipements de production restent principalement à la charge des éditeurs de chaînes de télévision.

❑ Sur ressources publiques (Mode 1)

L'Etat mobilise le financement nécessaire à partir de ses ressources propres ou en faisant un emprunt auprès des banques ou des bailleurs pour investir sur la construction du réseau de transport et de diffusion

❑ Dans le cadre d'un partenariat public - privé (Mode 2)

L'Etat peut s'associer avec des acteurs privés pour le financement de l'infrastructure en gardant une participation majoritaire

❑ Sur financement privé avec ou sans participation minoritaire publique (Mode 3)

L'Etat peut s'associer avec un ou des acteurs privés pour construire et exploiter l'infrastructure à des fins commerciales avec une participation minoritaire ou bien accorder les droits nécessaires à un opérateur privé pour construire et exploiter l'infrastructure de transport et de diffusion

Mode de financement



France

Coût pour l'Etat 102 M€, coût pour les chaînes 46 M€

Construction du réseau (opérateurs de diffusion) 160 M€, à la charge des multiplex

Recettes dividende numérique : 2,6 milliards d'Euros.

Tunisie

La mise en œuvre de la TNT se fait en deux phases :

La première phase couvrant la période 2006-2010 permettra de desservir 90% de la population ;

La deuxième phase permettra une couverture nationale dans la période 2011-2013.

Coût du projet : 40 millions de dinars (19 M€ ou 13 milliards de FCA) :

Crédit de financement entre l'ONT (Office nationale de Télédiffusion) et Thomson.

Côte d'Ivoire

Le coût financier pour le passage est estimé à 57,7 milliards de FCFA

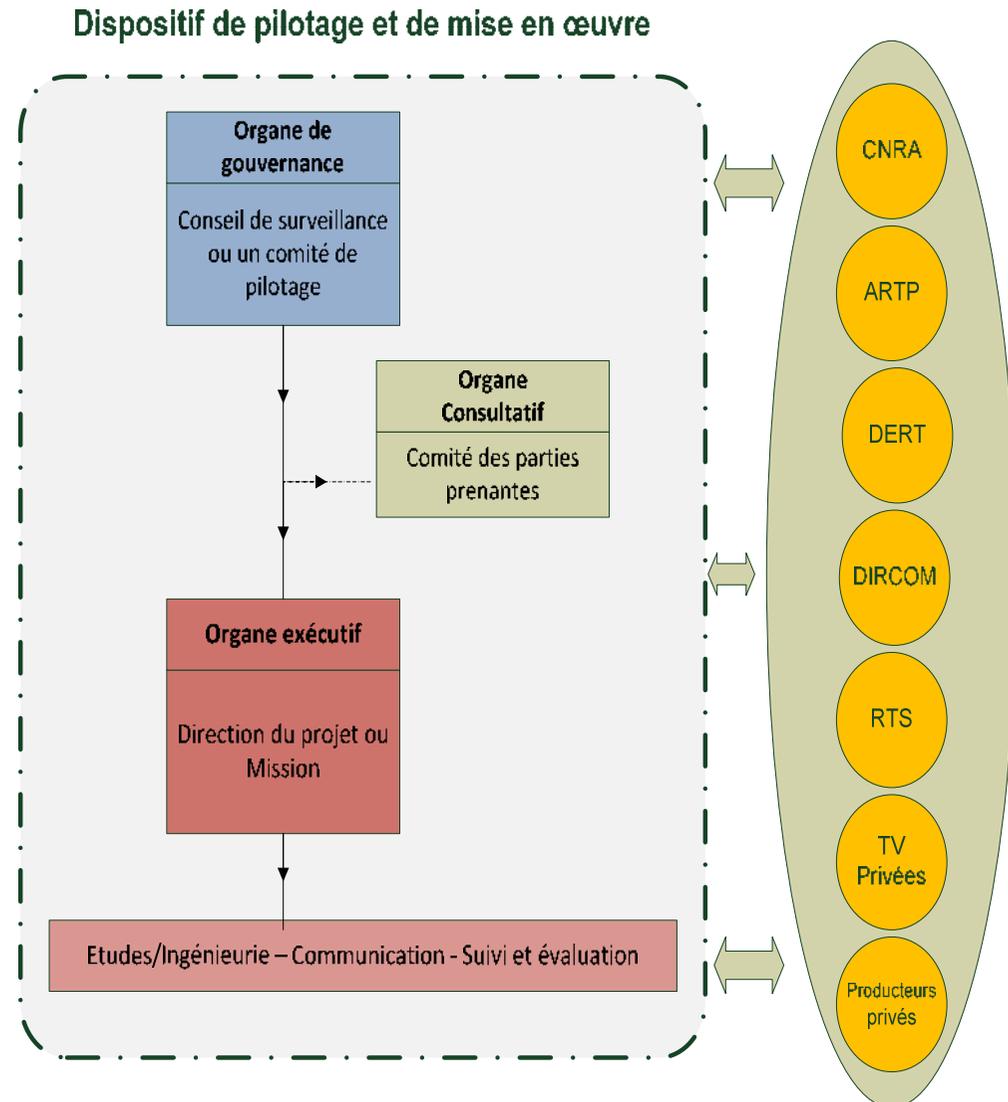
Niger

Le financement nécessaire au Plan d'action pour le déploiement de la TNT sur la période 2011 - 2015 est 29,8 milliards de F CFA



Il s'agit de mettre en place une structure chargée du pilotage et de la coordination de la mise en œuvre (SPCMO) du projet de passage au numérique au Sénégal, elle sera constituée de 3 organes :

- ❑ Un **organe de gouvernance** appelé conseil de surveillance ou un comité de pilotage. Il sera présidé par le Ministre chargé de la communication
- ❑ Un **comité consultatif** appelé comité des parties prenantes ; chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du projet
- ❑ Un **organe exécutif** appelé Direction du projet ou Mission. Il sera placé sous la responsabilité d'un Directeur ou chef de mission et constitué de structures opérationnelles chargées de mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie de passage au numérique et d'en assurer le suivi et l'évaluation



Merci de votre attention

